

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2013.04.04/32

Vote du taux des taxes locales
Exercice 2013

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 40

4^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 29 Avril 2013

L'An Deux Mil Treize, le lundi 29 avril, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU, Président du Conseil*, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 22 avril 2013, suivant la procédure d'urgence en application de l'article L2121-12 alinéa 3 du Code Général des Collectivités territoriales.

PRÉSENTS : 29

M. Jacques	BANGOU	Président (de 8h50 à 9h03)
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice- Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice- Président
Mme Maguy	CÉLIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Fabert	MICHELY	6 ^{ème} Vice- Président
M. Franck	PETIT	7 ^{ème} Vice- Président
M. Dominique	BIRAS	8 ^{ème} Vice- Président
Mme Éliane	GUIOUGOU FIRPION	9 ^{ème} Vice- Président
Mme Marie Corine	LACASCADE- CLOTILDE	10 ^{ème} Vice- Président
Mme Josiane	GATIBELZA	11 ^{ème} Vice- Président
M. Patrick	LERUS	12 ^{ème} Vice- Président
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Max	CÉLIGNY	Délégué Communautaire
M. Éric	CÉLINAIN	Délégué Communautaire
M. Georges	CIDEMÉ	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Laisely	EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène	JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
M. Maurice	LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
Mme Renée George	NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge	NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie	PELMONT	Déléguée Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah	SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Nadège	THÉOPHILE	Déléguée Communautaire
Mme Éliane	VESPASIEN- CLOTILDE	Déléguée Communautaire

MANDANTS : 1

M. Jacques BANGOU

MANDATAIRES : 1

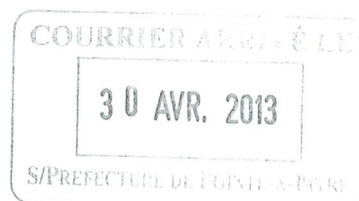
Mme Suzelle SEVILLE à
partir de 9h03

EXCUSÉS : 2

M. Éric JALTON
M. Ary CHALUS

ABSENTS : 9

M. Guy BARBEU
M. Georges BREDENT
M. Audry CORNANO
Mme Juliana FENGAROL
Mme Annie LOUIS MARIE
M. Michel RINCON
M. Patrick SELLIN
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL
Mme Kitty WALPO



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Nadège THEOPHILE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-36 modifié par la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et ses articles L.2312-1 et L.2313-1;

VU l'état 1259 FPU portant notification à la Communauté d'Agglomération des bases prévisionnelles des taxes directes locales pour l'année 2013;

VU La demande formulée par la Ville de Baie- Mahault en date du 12 avril 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Après discussions et échanges de vues :

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 - Le vote des quatre taxes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX VOTÉS (%)	PRODUIT
<i>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE sans changement)</i>	75 586 000	24.94	18 851 171
<i>Taxe d'habitation (diminution)</i>	70 819 000	11.71	9 229 704
<i>Taxe foncière (bâti)(sans changement)</i>	119 273 000	0.5	596 365
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	440 000	2.91	12 816
<i>TOTAL</i>			28 690 056

ARTICLE 2 - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 avril 2013

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le **30 AVR. 2013**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **14 MAI 2013**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **14 MAI 2013**
- Délibération transmise au Député- Maire de la Ville de Baie- Mahault, le **16 MAI 2013**
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le **16 MAI 2013**

